



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/924
9 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 20 c) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : RENFORCEMENT DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE ET COORDINATION DES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR
ÉTUudier ET ATTÉNUER LE PLUS POSSIBLE LES CONSÉQUENCES DE LA
CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

Lettre datée du 8 avril 1996, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 50/134 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, intitulée "Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl", au paragraphe 2 de laquelle l'Assemblée générale m'a prié d'engager les Etats Membres à poursuivre et à intensifier l'assistance fournie au Bélarus, à la Fédération de Russie et à l'Ukraine à l'appui des efforts qu'ils continuent de déployer pour faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de l'appel ci-joint à l'attention des membres de l'Assemblée générale.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

Annexe

APPEL ADRESSÉ AUX ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
À L'OCCASION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACCIDENT DE LA CENTRALE
NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL

Il y a 10 ans, aux premières heures du 26 avril 1986, deux violentes explosions successives détruisaient le réacteur No 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, mettant à nu le coeur entré en fusion et libérant dans l'atmosphère 50 millions de curies d'isotopes radioactifs.

Les conséquences de l'accident, notamment pour la santé humaine et pour l'environnement, ne se limitent pas à la zone de Tchernobyl, ni même aux territoires du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, les trois pays les plus touchés par les retombées radioactives : elles constituent un problème mondial.

En outre, l'accident de Tchernobyl n'a pas seulement déclenché la plus grave catastrophe technologique de l'âge nucléaire : il a également causé une véritable tragédie humanitaire qui, 10 ans plus tard, n'a pas encore pris fin.

Des centaines de milliers d'habitants ayant dû être déplacés, c'est dans leur fibre sociopsychologique même que les trois États les plus touchés ont été atteints. Dans ces pays, d'innombrables personnes continuent d'être menacées par la contamination radioactive et par le risque de troubles physiques et mentaux.

Le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine se ressentent encore terriblement, sur le plan socio-économique, des événements tragiques d'il y a 10 ans, et ils n'ont d'autre choix que de tenter de faire face à leurs conséquences les plus graves. Cependant, Tchernobyl constitue un problème à long terme, d'une complexité inouïe, qui ne pourra être véritablement surmonté que grâce aux efforts conjugués de l'ensemble de la communauté internationale.

La Conférence internationale intitulée "Dix ans après Tchernobyl : récapitulation des conséquences de l'accident", qui s'est récemment tenue à Vienne, a bien démontré le caractère universel de la catastrophe. Des spécialistes du nucléaire, des médecins, des dirigeants politiques, des représentants des organismes des Nations Unies et de la Commission européenne, et de nombreuses autres personnes réunis pour l'occasion ont procédé à un examen approfondi et détaillé de la situation, 10 ans après l'accident, ainsi qu'à une évaluation tant quantitative que qualitative de l'assistance fournie et des recherches effectuées. Leurs conclusions indiquent clairement qu'il est indispensable d'accroître le volume de l'aide fournie aux innombrables personnes touchées et de poursuivre la recherche dans un domaine scientifique encore en pleine évolution.

Reconnaissant l'importance universelle de la catastrophe, l'Assemblée générale a, à sa cinquantième session, proclamé le 26 avril 1996 Journée internationale du dixième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Dans sa résolution 50/134, elle a invité les États Membres à commémorer comme il convient cet événement tragique et à mieux faire prendre

conscience au public des conséquences que ce type de catastrophe a sur la santé des populations et l'environnement dans le monde entier.

L'Organisation des Nations Unies reste profondément préoccupée par les effets que la catastrophe continue d'avoir sur la vie et la santé des populations, en particulier les enfants. On ne répétera jamais assez que Tchernobyl reste une véritable tragédie humanitaire et que le temps n'a pas atténué les souffrances des victimes.

Si nous voulons évaluer avec réalisme les tâches qui attendent l'Organisation, nous devons accepter le fait que la catastrophe et ses conséquences constituent un problème dont la communauté internationale devra continuer à se préoccuper. Le dixième anniversaire de l'accident est pour nous l'occasion de promettre à nouveau notre assistance à ceux qui nous la demandent et de redoubler d'efforts pour faire face aux conséquences du désastre technologique et humanitaire de Tchernobyl.

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je saisis donc cette occasion pour engager les États Membres à poursuivre et à renforcer leur assistance au Bélarus, à la Fédération de Russie et à l'Ukraine, de sorte à changer vraiment la vie de ceux qui souffrent encore entre les mains de l'"ennemi invisible".

Boutros BOUTROS-GHALI
